

# Budget Primitif 2017

Rapport de présentation de Monsieur le Maire  
Note de synthèse

PICASSO-  
MÉDITERRANÉE  
2017-2019

## RIGAUD

le musée au grand R

[musee-rigaud.fr](http://musee-rigaud.fr)

Ouverture 25 JUIN 2017

Exposition inaugurale Picasso-Perpignan • *Le cercle de l'intime*  
25 juin au 5 novembre 2017

« Picasso-Méditerranée : une initiative du Musée national Picasso-Paris »

[tout.fou.tout.flammes.fr](http://tout.fou.tout.flammes.fr)

**PERPINYÀ**  
perpinya.com  
la catalana

**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr  
la catalane

# Budget Primitif 2017

## Rapport de présentation de Monsieur le Maire

### SOMMAIRE

<b>1 – INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>2</b>
<b>3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>5 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13</b>
<b>6 – RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23</b>
<b>7 – CONCLUSION</b>	<b>25</b>
<b>8 – DELIBERATIONS</b>	
- Examen et vote	<b>26</b>
- Emprunt globalisé	<b>32</b>
- Fixation des taux des contributions directes	<b>33</b>

#### Documents joints :

- » **Budget Primitif 2017**
- » **Budget Primitif 2017 – annexes**



# 1 - INTRODUCTION

Le conseil municipal du 9 février 2017, nous a permis de débattre sur les orientations budgétaires 2017. Le contexte national reste dégradé, notamment avec une croissance française de 1,1 % en 2016 contre 1,7 % en moyenne sur la zone euro et une dette publique qui continue à progresser pour atteindre 96 % du PIB.

Nous avons vu que Perpignan met résolument en œuvre un projet de territoire ambitieux visant à développer l'attractivité, génératrice de richesses et d'emplois.

L'année 2017 sera une année particulièrement importante avec le retour de l'université en centre-ville, avec 550 étudiants dans le campus Mailly, dès septembre 2017 pour cette première phase de travaux. L'ouverture du musée d'art Hyacinthe Rigaud le 25 juin 2017 est l'évènement culturel. Cet outil exceptionnel complète la mise en beauté du patrimoine historique pour accroître la destination touristique de Perpignan.

Les choix budgétaires de Perpignan sont clairs :

- Investir pour accroître l'attractivité, améliorer la qualité de vie des perpignans et créer de l'emploi.
- Déployer une politique de proximité pour répondre aux préoccupations des perpignans, notamment, en matière de propreté, sécurité et réactivité.
- Maîtriser la dépense publique tout en développant des services publics de qualité.
- Bloquer la fiscalité communale pour soutenir le pouvoir d'achat des perpignans.

Ces orientations sont mises en œuvre depuis plusieurs années tout en améliorant tous les indicateurs clés de gestion notamment le poids de la dette qui diminue régulièrement.

Le budget primitif 2017 est conforme à ces orientations avec notamment :

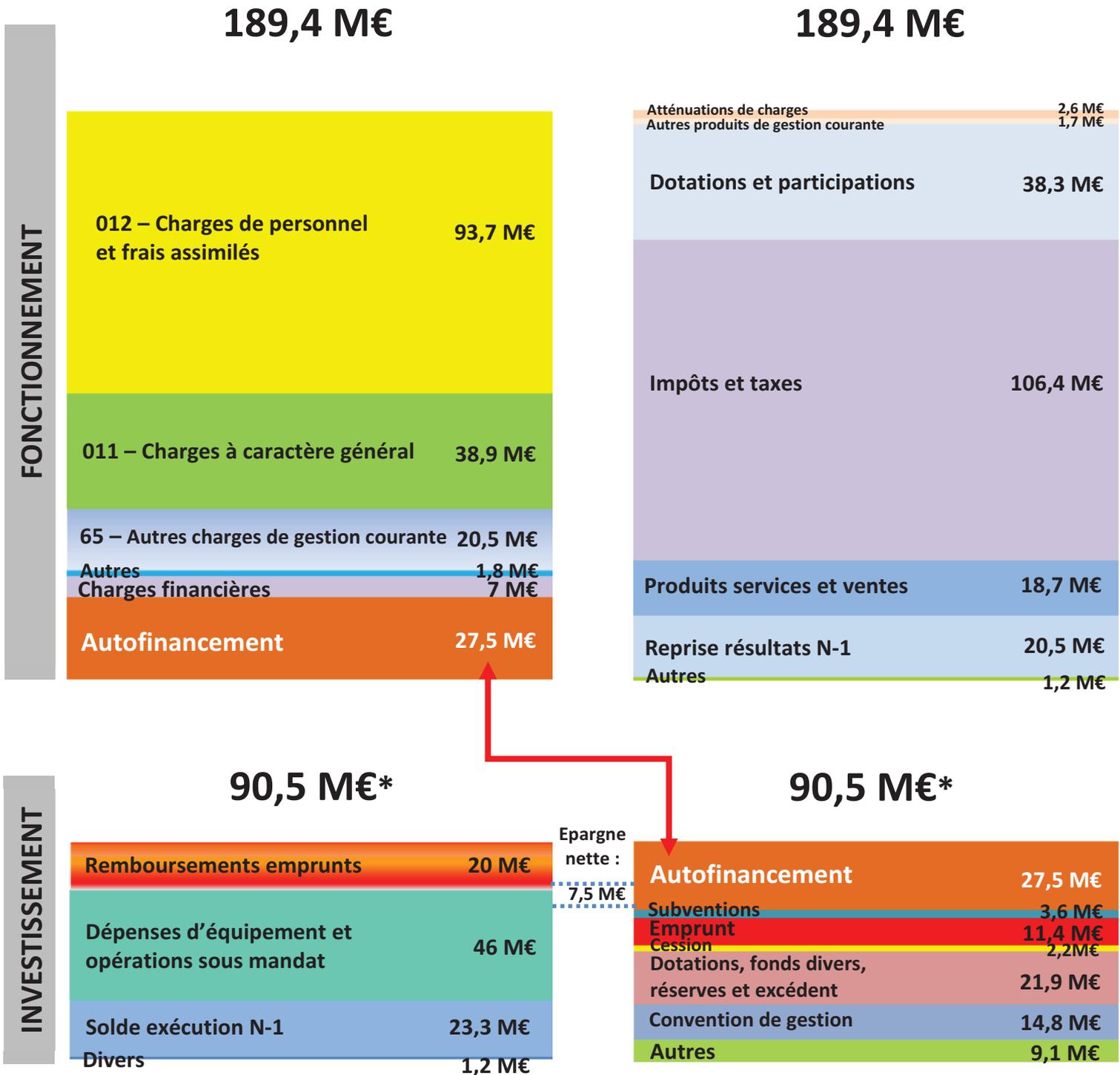
- Travaux d'équipements : 46 M€, soit une progression de 5 % (et 15 % par rapport à 2015).
- Autofinancement net : 7,5 M€.
- Délai moyen de remboursement de la dette se rapprochant de 8 ans.
- Fiscalité zéro : 6<sup>e</sup> année consécutive de blocage des taux communaux.

\*\*\*

## » LES CHIFFRES CLES

➤ <b>Section de Fonctionnement</b> .....	<b>189,4 M€</b>
➤ <b>Section d'Investissement (avec reports)</b> .....	<b>150,2 M€</b>
<b>Total Budget</b> .....	<b>339,6 M€</b>
➤ <b>Produit fiscal</b> .....	<b>82,6 M€</b>
➤ <b>Dépenses de gestion courante</b> .....	<b>153,4 M€</b>
➤ <b>Dépenses de personnel</b> .....	<b>93,7 M€</b>

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF



\*Hors 15 M€ : dépenses = recettes et opérations d'ordre

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR NATURE

Elle s'équilibre à 189,4 M€.

<b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>		
	<b>Charges de fonctionnement</b>	
011	Charges à caractère général	38 859 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 655 954,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	39 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 532 470,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	313 400,00
66	Charges financières	7 050 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 449 751,00
023	Virement à la section d'investissement	18 650 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	8 850 000,00
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT</b>		<b>189 400 000,00</b>
	<b>Produits de fonctionnement</b>	
002	Reprise résultat N-1	20 503 419,46
013	Atténuation de charges	2 614 623,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 731 401,54
73	Impôts et taxes	106 388 765,00
74	Dotations et participations	38 261 252,00
75	Autres produits de gestion courante	1 684 712,00
76	Produits financiers	5 601,00
77	Produits exceptionnels	28 826,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 181 400,00
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>		<b>189 400 000,00</b>

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2016, s'équilibre à 150,2 M€.

		BP 2017	Reports	Total crédits 2017
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
20	Immobilisations incorporelles	1 148 600,00	1 767 286,20	2 915 886,20
204	Subventions d'équipement versées	3 203 607,00	2 429 008,82	5 632 615,82
21	Immobilisations corporelles	4 770 400,00	4 091 572,66	8 861 972,66
23	Immobilisations en cours	22 045 655,52	21 769 176,83	43 814 832,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 222 399,00	2 222 399,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	30 574,50	40 574,50
16	Remboursement d'emprunts*	35 090 659,00	0,00	35 090 659,00
27	Autres immobilisations financières	19 000,00	0,00	19 000,00
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00	2 348 795,36	2 348 795,36
4581	Opérations d'investissement sous mandat	14 800 000,00	8 431 406,72	23 231 406,72
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 181 400,00	0,00	1 181 400,00
041	Opérations patrimoniales	1 560 000,00	0,00	1 560 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>83 829 321,52</b>	<b>43 090 220,09</b>	<b>126 919 541,61</b>
	Résultat reporté	23 280 458,39		23 280 458,39
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>107 109 779,91</b>	<b>43 090 220,09</b>	<b>150 200 000,00</b>

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

		BP 2017	Reports	BP + Reports
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
13	Subventions d'investissement	3 621 894,00	8 379 263,57	12 001 157,57
16	Emprunts et dettes assimilées*	26 400 000,00	19 200 000,00	45 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	3 601 000,00	315 000,00	3 916 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 862 513,30	2 783 201,79	7 645 715,09
138	Autres subvent. Non transf.	159 106,00	0,00	159 106,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	7 000,00
27	Autres immobilisations financières	19 000,00	100 000,00	119 000,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	2 209 280,00	6 935 539,26	9 144 819,26
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00	2 348 795,36	2 348 795,36
4582	Opérations d'investissement sous mandat	14 800 000,00	8 431 406,72	23 231 406,72
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 850 000,00	0,00	8 850 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 560 000,00	0,00	1 560 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>66 092 793,30</b>	<b>48 493 206,70</b>	<b>114 586 000,00</b>
	Virement de la section de fonctionnement	18 650 000,00		18 650 000,00
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>84 742 793,30</b>	<b>48 493 206,70</b>	<b>133 236 000,00</b>
	Excédents de fonctionnement capitalisés	16 964 000,00	0,00	16 964 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>101 706 793,30</b>	<b>48 493 206,70</b>	<b>150 200 000,00</b>

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**SYNTHESE** : la section de fonctionnement diminue pour la 3<sup>e</sup> année consécutive passant de 194,2 M€ à 192,2 M€ en 2015, 191,8 M€ en 2016 et 189,4 M€ en 2017, soit une baisse de 2,5 % en 3 ans.

Cette évolution illustre la volonté de Perpignan de maîtriser ses dépenses, malgré les hausses imposées (rythme scolaire, taux CNRACL, GVT...). C'est, également, le résultat de plans d'actions visant à apporter le même service public avec des coûts moindres.

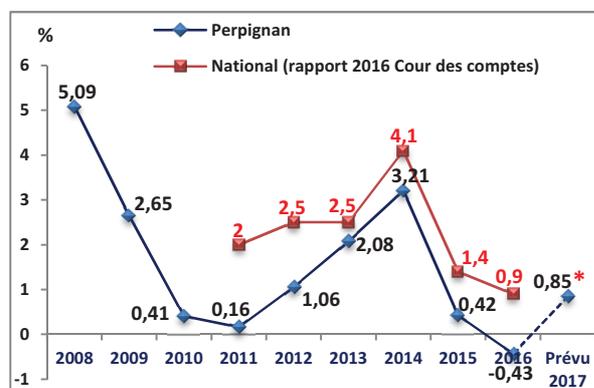
## PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 93,7 M€ (92,8 M€ au BP 2016)**

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente environ 59,95 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2016).

Des décisions, liées au statut ou imposées par le gouvernement, conduisent à des augmentations subies. Ainsi au 1<sup>er</sup> février 2017, le point de la fonction publique est revalorisé de 0,6 % après l'avoir été de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

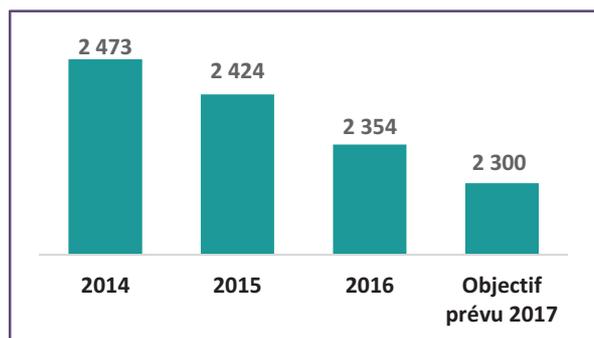


\*hors transfert de personnel

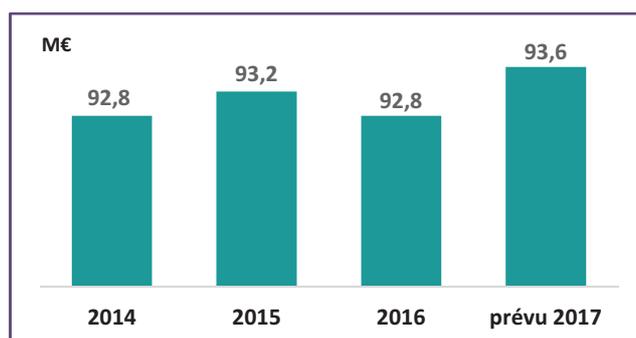
Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières, rémunérations et avenir de la fonction publique (PPCR), le gouvernement a décidé de transformer une partie du régime indemnitaire en points d'indice. De ce fait, les cotisations patronales s'appliqueront à ces points d'indice. En 2017, cette mesure s'étend aux agents de catégories A et C dont les échelons de rémunération seront revalorisés respectivement de 9 et 4 points. Cela représente un surcoût de 404 K€.

Pour ces raisons, la masse salariale prévue est en progression de 0,85 % en 2017.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES



## EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Même si les effectifs baissent globalement, des secteurs prioritaires se voient doter de nouveaux moyens humains. Ainsi, la police municipale a doublé ses effectifs en 6 ans et 22 nouveaux policiers municipaux ont été recrutés au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les services de proximité, notamment la propreté, verront leurs effectifs garantis, voire augmentés.

La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 252 agents en 7 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents par an. La Ville enregistrant entre 100 et 120 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents.

## ○ **Compte 011 – charges à caractère général = 38,9 M€ (38,5 M€ au BP 2016)**

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats =12,2 M€, y compris fluides
- Services extérieurs = 20,5 M€
- Autres services extérieurs : 5,5 M€
- Impôts et taxes = 0,7 M€.

## ○ **Compte 65 – autres charges de gestion courante = 20,5 M€ (24,6 M€ au BP 2016)**

### ✓ **Compte 6553 – contingent Service Départemental d'Incendie et Secours = 0**

Le contingent a été transféré à PMM courant 2016. Un montant de 5,6 M€ est désormais retenu sur l'attribution de compensation, tel qu'approuvé par le conseil municipal du 14/12/2016 suite à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 5/12/2016.

### ✓ **CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) ..... 1 656 K€**

### ✓ **Caisse des écoles ..... 916 K€**

### ✓ **Compte 65738 – autres organismes publics = 8,96 M€ (7,9 M€ au BP 2016)**

Ce poste regroupe notamment les aides 2017 déjà votées par le conseil municipal du 14/12/2016 :

- EPCC Théâtre de l'Archipel..... 3 500K€
- EPA musée d'art Hyacinthe Rigaud..... 1 700 K€
- Régie des Espaces Aquatiques ..... 1 200 K€
- Office Municipal de Tourisme ..... 864 K€
- Régie de l'Arsenal, Espace des Cultures Populaires..... 200 K€

En fin d'année 2017, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,2 M€ (4,1 M€ au BP 2016)**

- **Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,3 M€ (idem BP 2016)**

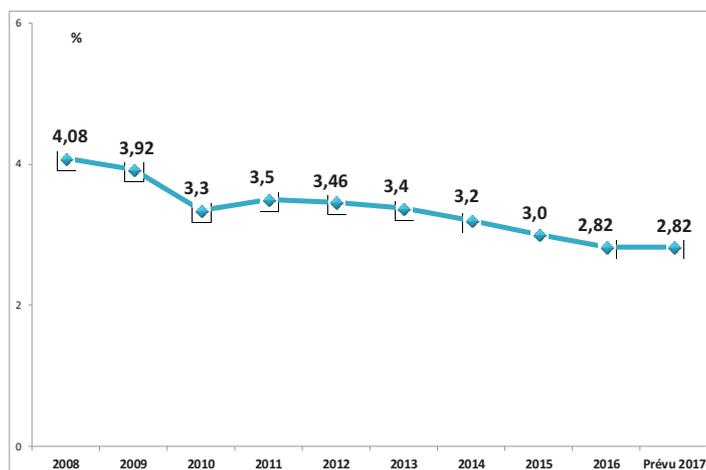
- **Compte 66 – charges financières = 7,1 M€ (7,5 M€ au BP 16)**

Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

Les emprunts mobilisés courant 2017 seront des taux fixes entre 0 % et 1,5 % sur 20 ans.

- ✓ **Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 6,55 M€**

- **Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible (2,82 % en 2017)**



- ✓ **Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€**

Conformément aux règles comptables.

- ✓ **Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,2 M€**

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

- ✓ **Article 6688 – autres charges financières = 0,2 M€**

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

\*\*\*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la seule marge de manœuvre pour les collectivités qui souhaitent continuer à investir et à ne pas augmenter les impôts locaux. Le budget est conforme à cette orientation qui continuera à être le fil conducteur pour chacune des années à venir.

# 4 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**SYNTHESE** : La crise économique impacte nos recettes, mais l'attractivité du territoire perpignanais (voir DOB) constitue un atout qui permet de dynamiser certaines recettes, notamment fiscales et liées au secteur immobilier. En 2017, la baisse de la DGF se poursuit pour la 4<sup>e</sup> année consécutive et représente une perte de 24 M€ en 4 ans pour Perpignan.

**Perpignan maintient son choix de blocage de la fiscalité** pour préserver le pouvoir d'achat des habitants contrairement à de nombreuses autres collectivités.

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 18,7 M€ (24 M€ au BP 2016)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce compte comprend, également, la refacturation à l'euro/l'euro à PMM de l'ensemble des dépenses engendrées par les conventions de gestion.

### ○ Compte 73 – impôts et taxes = 106,4 M€

✓ Contributions directes = 82,6 M€ (82,3 M€ au BP 2016)

Les taux communaux sont inchangés en 2017 pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères si on compare les villes de plus de 100.000 habitants.

	Taux 2017	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	18,73%
	Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	29,33%
	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
▶ Villes > 50.000 habitants	Albi	29,38%	12,20%	41,58%	15,64%
	Montauban	29,13%	9,35%	38,48%	13,25%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
	Carcassonne	41,69%	12,10%	53,79%	15,94%
▶ Villes < 50.000 habitants	Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	19,53%
	Sète	46,33%	18,50%	64,83%	28,74%
	Foix	21,47%	11,08%	32,55%	12,64%
	Rodez	28,94%	9,74%	38,68%	16,38%
	Auch	44,07%	9,91%	53,98%	17,39%
	Cahors	38,25%	12,87%	51,12%	16,55%
	Tarbes	29,43%	10,20%	39,63%	21,25%

# 4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes les plus proches.

Taux 2017	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
<b>Perpignan</b>	<b>27,46%</b>	<b>8,22%</b>	<b>35,68%</b>	
Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	8%
Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	13%
Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	19%
Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	27%
Carcassonne	41,69%	12,10%	53,79%	51%
Sète	46,33%	18,50%	64,83%	82%

✓ **Attribution de Compensation = 13,8 M€**

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

Ce montant est conforme à la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 5 décembre 2016.

✓ **Les droits de mutation = 1,5 M€**

✓ **Taxe sur l'électricité = 2,15 M€**

✓ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€**

✓ **Taxe de séjour : 0,43 M€ reversés à l'euro/l'euro à l'Office de tourisme et l'Office départemental (10 %)**

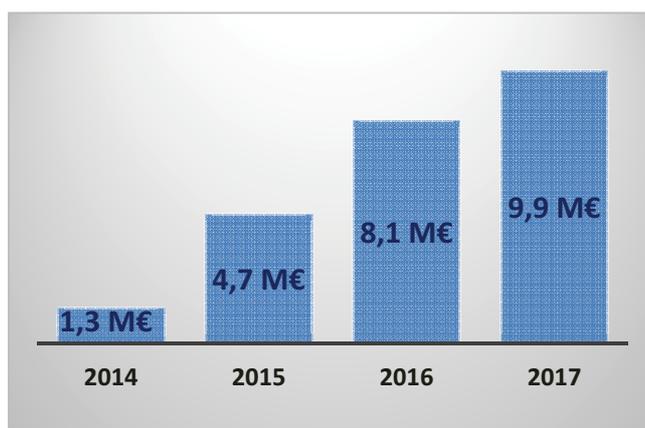
○ **Compte 74 – Dotations et participations = 38,3 M€ (37,9 M€ au BP 2016)**

✓ **Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = estimation 26,5 M€.**

2017 est la 4<sup>e</sup> année consécutive de recul des dotations de l'Etat. Il faut rappeler, comme cela a été indiqué au DOB que la conséquence de l'effort national de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités, est une ponction sur la DGF de Perpignan qui s'élèvera à 24 M€ cumulés en 4 ans par rapport à la DGF encaissée en 2013.

# 4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## PONCTION SUR LA D.G.F. PAR RAPPORT AU NIVEAU REEL 2013

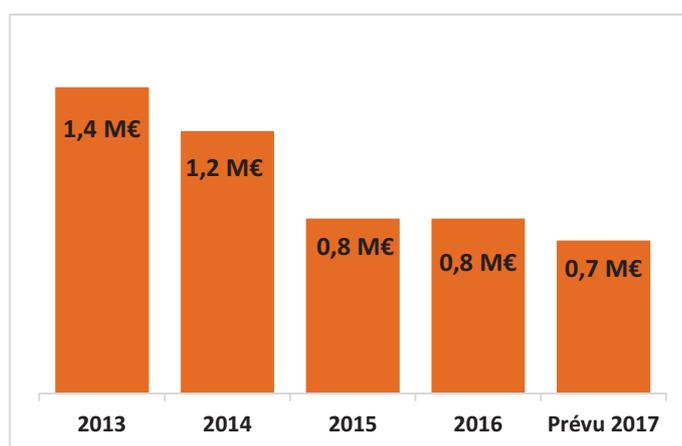


Ainsi, alors que la D.G.F. qui représente 18 % de nos recettes évoluait positivement jusqu'en 2013, avec une progression entre +700 K€ et +1,5 M€ par an, Perpignan doit désormais faire face à une baisse de 3,3 M€ par an réduite à 2 M€ en 2017, le gouvernement ayant décidé d'alléger de moitié, en 2017, l'effort demandé aux communes.

La sévère diminution de la DGF et des variables d'ajustement seront néanmoins en partie compensées en 2016, d'une part par l'augmentation de la population, et d'autre part par l'évolution de la DSU et du FPIC, dont il est difficile d'estimer la valeur, les notifications officielles n'intervenant que courant avril au plus tôt.

- ✓ Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,7 M€

## COMPENSATION TP ET TF



Depuis plusieurs années, la DCTP est variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. A ce titre, elle diminue régulièrement. Depuis 2009, les compensations versées au titre de la taxe foncière ont également été érigées en variable d'ajustement de la DGF avec une régression de leurs montants chaque année.

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense ainsi en partie les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

# 4- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 4,4 M€

L'Etat compense également les exonérations accordées notamment au bénéfice des adultes handicapés et des contribuables de plus de 65 ans aux revenus modestes. Ces compensations financières sont versées aux communes avec un décalage d'un an soit au cours de l'année qui suit l'octroi des exonérations fiscales.

En 2016, de nombreux contribuables se sont vu rétablir l'avantage fiscal qui leur avait été supprimé auparavant. C'est le cas notamment de ceux qui étaient concernés par la suppression de la demi-part supplémentaire pour le calcul de leur revenu fiscal de référence (demi-part « veuves »). Ces mesures ont eu pour effet de diminuer les recettes de taxe d'habitation de la Ville l'an dernier et ces pertes sont partiellement compensées via les allocations compensatrices de 2017.

## ✓ Autres organismes = 4,3 M€

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage passera de 70 % à 55 %.

## ○ Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 1,7 M€ (2,5 M€ BP 2016)

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

\*\*\*

L'attractivité du territoire permet de dynamiser, notamment, les recettes fiscales (à taux communaux inchangés) et les recettes liées au secteur immobilier ce qui compense en partie les pertes de dotation globale de fonctionnement imposées par le gouvernement.

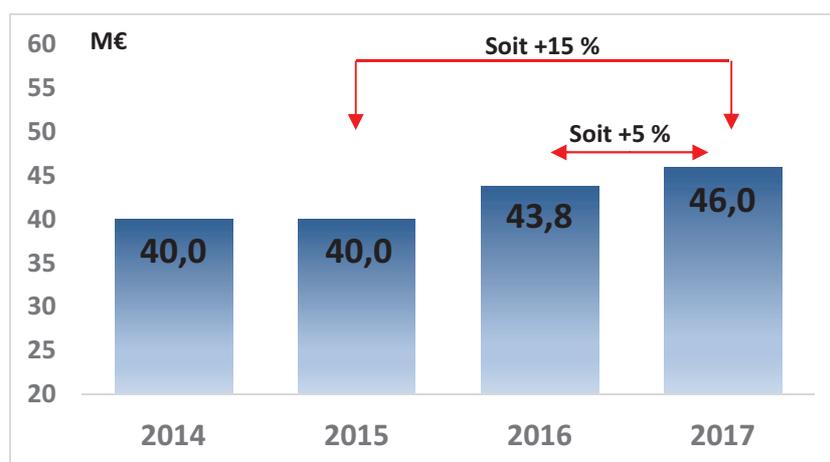
# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ Les dépenses d'équipement = 46 M€ (y compris convention de gestion)

A compter de 2016, une partie des dépenses d'équipement devient des opérations d'investissement sous mandat conformément à la convention de gestion sur les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Communauté Urbaine.

Il faut donc agréger ces 2 postes pour mesurer l'évolution.



Globalement, les 46 M€ de dépenses d'équipement et d'opérations d'investissement sous mandat se répartissent comme suit :

- Equipement urbain .....13,6 M€
- Cadre de vie propreté .....7,8 M€
- Politique de l'habitat et du foncier .....6,4 M€
- Patrimoine divers .....4,9 M€
- Scolaire et petite enfance .....3,6 M€
- Culture .....3,1 M€
- Patrimoine historique .....2,6 M€
- Logistique .....1,3 M€
- Informatique .....1,1 M€
- Divers.....1,0 M€
- Sport.....0,6 M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du plan climat énergie territorial dont Perpignan a été la 1<sup>ère</sup> Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 9 février 2017. Ce 6<sup>e</sup> rapport illustre les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial qui a été adopté par le Conseil municipal du 13 décembre 2012 et mis à jour le 12 mai 2016.



Et dans ce domaine, le bilan est positif car Perpignan est aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> collectivité de la grande Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à avoir reçu le label européen Cit'ergie, en janvier 2017 aux assises de l'énergie à Bordeaux.

Cit'ergie est le seul et unique label européen récompensant les collectivités exemplaires en matière de politique Energie Climat.

Il y a 3 niveaux de label : Cap Cit'ergie, Cit'ergie, Cit'ergie Gold.



- ✓ **400 collectivités sont aujourd'hui labellisées en Europe,**
- ✓ **117 collectivités engagées en France (60 labellisées), représentant plus de 10 millions d'habitants.**

La Ville et la Métropole de Toulouse sont engagées mais pas encore labellisées, la Ville et la Métropole de Montpellier également.

Ce Label est la preuve de la mobilisation des équipes et de la dynamique engagée. Il confirme aussi la qualité des actions menées et le fait que les équipes se sont appropriées ces thématiques, aujourd'hui inscrites dans leurs pratiques.

En effet, Perpignan avait été labellisée au 1<sup>er</sup> niveau du label « cap Cit'ergie » en 2014. 19 mois après, Perpignan obtient largement le 2<sup>e</sup> niveau et rejoint ainsi le club des villes européennes pionnières aux côtés de Besançon, Dunkerque, Bordeaux, Nantes... Nouveauté cette année, ce rapport prend la forme d'une plaquette d'information plus synthétique qui doit servir aussi de support de communication vers nos partenaires et la population.

A titre d'information, sur les 259 actions prévues dans le Plan Climat, 198 sont engagées (dont 71 terminées), soit plus de 76% du programme, la 5<sup>e</sup> année ! A noter également que par rapport au bilan 2015, 63 nouvelles actions ont été intégrées en 2016.

En 2017, la Ville poursuivra la mise en œuvre des actions du PCET avec notamment :

- ✓ **En matière d'urbanisme**
  - La poursuite de la révision du secteur sauvegardé : sur le volet développement durable, cette dernière permettra notamment d'autoriser de nouvelles typologies de bâtiments, des performances renforcées et l'implantation d'EnR (énergie renouvelable) en toiture pour des programmes de rénovation urbaine.
  - Le concessionnaire de la ZAC du futur éco-quartier Las Colobres poursuit, à sa charge, les études pré-opérationnelles. L'objectif est d'achever le dossier de réalisation et le programme des équipements publics d'ici la fin de l'année. De son côté, la Ville poursuit le pilotage du dossier de dérogation lié aux espèces protégées et conserve le bénéfice du droit d'expropriation dans le cadre de la future DUP.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## ✓ En matière d'habitat

- **L'OPAH-RU du quartier de la Gare** entame, en 2017, sa 5<sup>e</sup> et dernière année de mise en œuvre. La Ville continue de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens). Le lancement d'un nouveau programme de 5 ans est en réflexion pour conforter la bonne dynamique de rénovation engagée sur ce quartier. En complément de l'intervention sur l'habitat, certaines voiries sont requalifiées afin de favoriser la qualité de vie des riverains et le confort des piétons (requalification des trottoirs, de la chaussée et modification du plan de circulation afin de limiter la circulation de transit au profit de la desserte locale). Voies concernées : Boileau, Chateaubriand sont en cours. A venir sur 2017/2018, Bd du Roussillon, les rues : Béranger de Paris, Victor Hugo, Marceau, Alger et du Progrès.
- **Sur le centre-ville**, la 3<sup>e</sup> OPAH-RU 2014-2019, entame sa 4<sup>e</sup> année. Cette opération prévoit également des aides financières à la rénovation du bâti privé, un volet acquisition foncière pour la restructuration d'îlots et des travaux d'aménagement des espaces publics. La mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation est assurée par un bureau d'études externe.
- **Sur le volet urbain du contrat de Ville :**
  - Le dossier de programme et la convention de financement du NPNRU qui couvrira la période 2017-2027 ont été finalisés en ce début d'année et déposés auprès des financeurs pour arbitrage et mise en œuvre en suivant, dès le 2<sup>e</sup> trimestre. La moitié des financements du NPNRU est concentrée sur le centre-historique. Mais parallèlement, l'Europe a confirmé qu'elle financerait le projet urbain sur la Diagonale du Vernet et le Champ de Mars à hauteur de 2,5 M€ HT, dont 1,5M€ HT fléchés sur des actions liées au développement durable.
  - Les études liées aux innovations lancées sur le quartier Saint-Jacques, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » devraient être finalisées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Ces études sont financées à 80% par l'ANRU. La Ville sera fixée, dans les semaines qui suivent sur le montant des aides accordées par le Commissariat Général à l'Investissement pour la mise en œuvre de ces innovations. Le projet proposé par Perpignan porte sur 3 pistes d'innovation : en matière d'habitat, l'objectif est de construire un ensemble de 2 îlots à énergie positive dans l'habitat social ; en matière de mobilité le projet porte sur la co-construction avec les habitants d'une action de frontage et sur les dispositifs innovants qui vont accompagner l'aménagement de la piste cyclable entre le campus et la nouvelle université du centre-ville (box sécurisés, balisages interactifs...) ; enfin en matière sociale, il s'agit de proposer des réponses nouvelles (produits ou services, mode d'organisation...) qui permettront l'appropriation de ces innovations.
  - Par ailleurs, l'animation « Les nuits de la thermographie » se poursuit en 2017. L'imagerie thermique est très concrète pour démontrer les déperditions d'énergie des bâtiments et inciter les habitants à faire des travaux. Trois animations sont programmées en ce début d'année 2017 : le 23 février au Moulin-à-Vent, le 2 mars à Saint-Gaudérique et le 28 mars sur Saint-Assisclé. D'autres seront programmées en fin d'année.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## ✓ En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public :

- La Ville va poursuivre les grands travaux de voirie, conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des espaces publics, avec notamment :
  - **L'aménagement de l'avenue Joffre** (démarrage des travaux début 2017 pour une durée de 2 ans). Requalification globale de façade à façade, création d'un nouvel alignement d'arbres, valorisation et agrandissement des trottoirs, maintien du stationnement longitudinal, réduction de la largeur de la voirie pour diminuer la vitesse des véhicules et création d'un itinéraire cyclable en site propre à double sens ainsi que de couloirs bus au niveau des carrefours à feux. Coût prévisionnel de l'ensemble du projet : 5,4 M€ TTC
  - **Boulevard Aristide Briand** (la 2<sup>e</sup> et dernière tranche a démarré début 2017 - fin prévisionnel en décembre). Les aménagements réalisés seront du même type que sur l'avenue Joffre, avec en complément l'installation de 10 bornes d'arrêt minutes afin d'accroître la rotation du stationnement et l'enfouissement des conteneurs collectifs. Coût prévisionnel du projet : 1,5 M€ TTC.
  - **Dans l'hyper centre**, seront réalisés les aménagements de la rue Foch, de la place du Pont d'en Vestit, les voies le long du conservatoire de musique, de l'université en centre-historique, de la place Desprès et de rue des Abreuvoirs ; pour chacune de ces rues, un traitement avec une approche piétonne est envisagé.
  - **Requalification du chemin de la Passio Vella** devenue nécessaire de par sa localisation en pleine zone d'enjeu de développement. Après les travaux entrepris, ce chemin deviendra une réelle avenue urbaine avec la création de trottoirs, de stationnements, des plantations d'alignement d'arbres.... Les travaux ont démarré en janvier et devraient se terminer en mai. Coût prévisionnel : 635 000 € TTC
  - **Création d'une passerelle piétonne dans le quartier Saint-Assisde** (600 000 € TTC) qui reliera la rue Guiter à la rue Abbé Pierre et permettra aux riverains de se rendre à l'école et aux commerces de proximité plus facilement. Démarrage des travaux au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 pour livraison à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre.
- Les travaux d'aménagement de **la voie cyclable entre le campus universitaire et la nouvelle université du centre-ville démarrent en mars**. D'une longueur proche de 2 km, cette voie sera réalisée en site propre. Elle concerne les axes suivants : avenue Paul Alduy, rue Pountet de Bages, l'avenue Robert Emmanuel Brousse, les rues Vélodrome, Stadium, Vielledent et la rue côte des Carmes. L'objectif étant de proposer aux étudiants, dès la rentrée de septembre 2017, une piste cyclable directe et expresse permettant de relier les 2 pôles universitaires, tout en s'inscrivant dans la politique globale des mobilités actives développée par Perpignan. Coût prévisionnel 900 000 € HT. Parallèlement, des services annexes à la piste cyclable seront mis en place dans le cadre de l'AMI sur St-Jacques (voir plus haut).

## ✓ En matière d'espaces verts et de trame verte urbaine

- **Les aménagements des berges de la Têt** ont démarré par les travaux des réseaux lancés fin 2016 par la Communauté Urbaine. Dès mars 2017, la Ville poursuivra les aménagements par la 1<sup>ère</sup> tranche de la section urbaine qui s'étend du pont Joffre au pont SNCF. Coût prévisionnel 5 M€ TTC.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **La rénovation du square Bir-Hakeim**, principal parc historique de la Ville, a démarré début 2016, par l'abattage d'arbres dangereux. A l'automne 2017, la Ville va engager un renouvellement de la strate arborée par la plantation d'environ 130 arbres. Les travaux se poursuivront en 2018 par la requalification des entrées du square, la recomposition de la strate arbustive et la redéfinition des cheminements piétonniers. Coût prévisionnel 1,5 M€.
- **Extension du parc Sant Vicens** sur le territoire Est de la ville : les études techniques sont en cours, avec l'objectif de démarrer les travaux au 2<sup>e</sup> semestre 2017. Création d'une nouvelle entrée sous forme d'un parvis, d'une aire de stationnement, renforcement des végétaux et redéfinition des parcours piétons, mise en place d'un parcours de santé sur l'ensemble du parc... Coût prévisionnel : 2,3 M€.
- Par ailleurs, **la Ville accompagne le passage au 0 pesticide** (depuis 2012 sur les parcs et jardins et depuis 2015 sur la voirie) par diverses mesures qui se poursuivront : équipement des agents pour le désherbage manuel, semi de prairies fleuries (5 hectares/an), plantations de pieds d'arbres (2670 déjà plantés entre 2013-2015 et poursuite du programme à raison de 100/an) développement du micro fleurissement sur trottoirs et des plantes grimpantes le long des façades privées par les habitants, sur la base du volontariat (une moyenne de 80 plantes grimpantes/an et 50 m. linéaire pour le micro fleurissement)... Une campagne de communication est d'ailleurs en cours pour inciter les habitants à s'inscrire dans cette démarche auprès de leur mairie de quartier et des supports de communication du type panneaux seront implantés sur les différents sites pour promouvoir ces actions.

## ✓ Concernant le patrimoine communal

- En 2017, la Ville traitera plusieurs projets de rénovation dont la réfection de la toiture et de l'isolation de la maternelle Condorcet. Coût prévisionnel : 87 000 € HT.
- Autre gros projet sur le patrimoine scolaire, se poursuivant en 2017, l'extension et la restructuration complète **du Groupe scolaire J-J. Rousseau** (maternelle et élémentaire), avec un volet énergétique important. Livraison prévue pour janvier 2018.
- A noter aussi un projet important à **l'école Ludovic Massé** dont le démarrage est aujourd'hui en attente d'accord de subventions. Ce projet porte sur le remplacement du mode de chauffage par de la géothermie, le remplacement de l'isolation de la toiture et de l'éclairage néon par de la LED. Montant prévisionnel 450 000 € HT.
- Projet emblématique de la volonté de la Ville de participer à l'objectif de devenir territoire à énergie positive à l'échelle de la Communauté Urbaine, le démarrage en mars, **de la plus grosse installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation de la Région**. Ces ombrières seront situées sur un des principaux parkings du centre technique municipal. Elles devraient produire un peu plus de 225 MWh/an et couvrir pratiquement 15 % des besoins en énergie du site. Autant d'énergie qui viendra en déduction de la facture énergétique du centre technique. En effet, le projet est prévu en autoconsommation totale, sans injection dans le réseau.

Coût de l'opération 324.842 € HT, subventionnée à hauteur de 192.000 € de l'Etat (59 %), 50.176 € de la Région Occitanie (15,5 %), le reste étant à charge de la ville de Perpignan, soit 82.666€ (25,5 %).

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Par ailleurs, la Ville va poursuivre le **développement d'un système intelligent de suivi de la performance énergétique**, des fluides et de la qualité de l'air des bâtiments (monitoring). Quatre groupes scolaires et la mairie de quartier centre historique ont été équipés en 2016, les travaux sont en cours sur l'Hôtel de Ville et le Parc des Sports. 7 autres sites sont programmés en 2017. Coût total pour les 14 sites : 300.000 € HT financés à 80 % par l'Etat.
- Enfin, des équipements de production d'eau chaude solaire thermique seront installés au CTM, à la Police Municipale et à la Direction du Cadre de Vie, pour un montant de 35.063 € HT dont 23.080 € HT de subventions de l'Ademe et la Région Occitanie soit 66 %.

## ✓ Autres actions

- Dans le cadre de la politique de gestion durable de la flotte de véhicules, la Ville va faire l'acquisition de **11 véhicules électriques** entre 2017 et 2018, dont des goupils et des fourgonnettes pour la propreté urbaine. Coût un peu plus de 300 000 € HT financés à 70 % par des subventions d'Etat.
- Perpignan va lancer en 2017 **un second programme de rénovation de son éclairage public, sur 4 ans, pour un montant de 1,1 M€ HT**, financé à hauteur de 470 000 € par l'Etat. Ce programme s'articule autour de 3 volets : le développement de la télégestion à distance qui permet d'ajuster en fonction des besoins l'heure d'allumage et d'extinction des voies (objectif : couvrir l'ensemble du territoire en 4 ans) ; remplacer les luminaires en forme de « boules » par des Leds qui permettront de diviser la consommation par 5 et de supprimer la pollution lumineuse (au total 1.000 lampadaires sont concernés) ; pose d'appareillages électroniques dans les lampadaires existants (14.000 concernés) permettant de réduire la puissance des lampes et donc la consommation à certaines heures. A terme, ce programme doit permettre de réduire la consommation de l'éclairage public de 30 %.
- Perpignan va poursuivre la dématérialisation des échanges entre toutes les villes de la Communauté Urbaine et le développement de télé-services à destination des citoyens.
- Elle poursuit le **programme d'éducation au développement durable dans les écoles**, avec des actions proposées autour de 4 thématiques identifiées comme prioritaires (Science expérimentale et éco-gestes, biodiversité, santé par l'alimentation et citoyeneté).
- La Ville et la Communauté Urbaine poursuivront aussi l'animation du **Club Climat Energie Entreprises** qui a pour but de créer un espace d'échanges d'expériences entre entreprises signataires afin d'essaimer les bonnes pratiques et de développer des projets innovants en matière de réduction des consommations et énergies renouvelables. Deux rencontres par an sont organisées.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2017, les principales opérations d'investissement sont :

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**Investir le cœur de Ville, cœur d'agglomération**

↳ 2017, année stratégique pour la réalisation du projet urbain du centre historique

- Université en cœur de ville
  - Livraison : juillet 2017
  - 550 étudiants dès septembre 2017
- Bibliothèque universitaire, RDC médiathèque (rue de l'Université)
- Le musée Hyacinthe Rigaud
  - Inauguration le 23 juin 2017
  - *Picasso, le cercle de l'intime 1953/1955* exposition du 25 juin au 5 novembre 2017

Piste cyclable inter-campus



**BUDGET PRIMITIF 2017**

**Investir le cœur de Ville, cœur d'agglomération**

↳ Perpignan destination : un objectif concret

- Mise en beauté du patrimoine historique
- Ouverture au public
- Signalétique
- Des animations de qualité

Eglise St Jacques

Eglise St Matthieu

Eglise N-D, de la Réal

Les Archives Municipales



VILLE DE PERPIGNAN - BUDGET PRIMITIF 2017

19

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

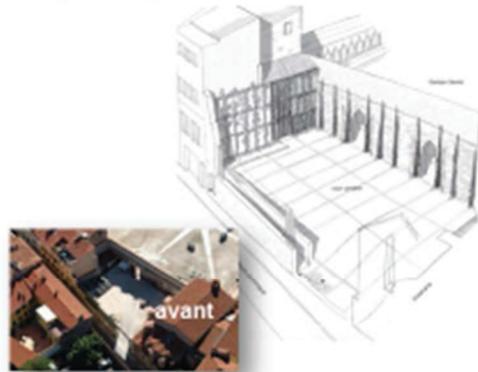
BUDGET PRIMITIF 2017

## Mise en valeur du Patrimoine Historique

**CASA XANXO,**  
aménagement du CIAP - 1<sup>ère</sup> phase



**CAMPO SANTO,** aménagement cour arrière



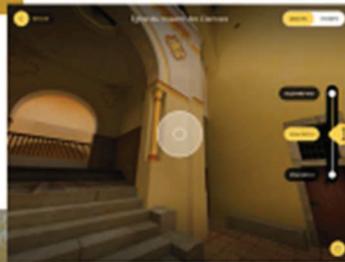
12

BUDGET PRIMITIF 2017

## Mise en valeur du Patrimoine Historique

**PERPIGNAN 3D,** visite virtuelle (2<sup>e</sup> phase)

Eglise du couvent  
des Clarisses



Coût : 0,240 M€ TTC

Calendrier :

- Début : 2017
- Fin : 2018

13

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Les équipements de quartiers

### BUDGET PRIMITIF 2017

#### GROUPESCOLAIRE J-J. ROUSSEAU

**Calendrier des travaux :**

- Début : juillet 2016
- Fin : janvier 2018

**Coût prévisionnel : 5,5 M€ TTC**



après

avant

avant

Vue sur la cour 1 de l'école primaire

après

16

## Les équipements structurants

### BUDGET PRIMITIF 2017

#### LES BERGES DE LA TET

**Calendrier des travaux :**

- Début : octobre 2016
- Fin : décembre 2017

**Coût : 5,5 M€ TTC**



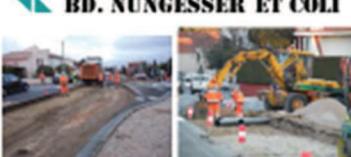
#### AV. MARÉCHAL JOFFRE



#### PLACE DU PONT D'EN VESTIT



#### BD. NUNGESSER ET COLI



#### BD. A. BRIAND



#### N-PNRU



Constructions neuves

Restructurations

17

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## ○ Emprunts et dettes assimilées = 35 M€

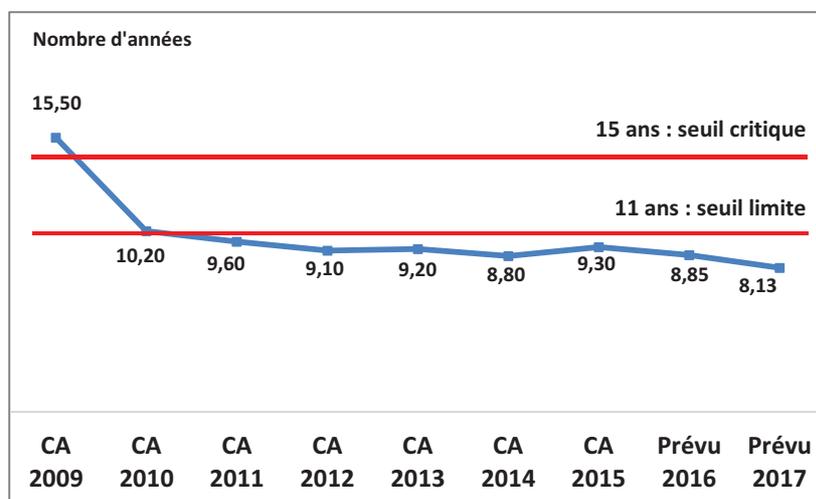
### ✓ Remboursement du capital de la dette : 20 M€

Le délai moyen de remboursement du stock de dette :

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette se rapproche de la barre des 8 ans, ce qui place Perpignan dans une zone de maîtrise de la dette.

En effet, les analystes financiers considèrent le poids de la dette trop lourd lorsque le ratio est au-delà de 15 ans.

La zone de risque médiane se situant entre 11 et 15 ans.



### ✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

# 6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 3,6 M€ (4,1 M€ au BP 2016)**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- PMCA : 1,5 M€
- Conseil Régional : 0,2 M€
- L'Etat (FIPD, NPNRU, TEPCV) = 1,5 M€
- Conseil Départemental : 0,15 M€
- Divers (CAF...) : 0,3 M€

### ✓ **1383 – Autres subventions investissement non transférables = 159 K€**

- Conseil Général : 0,16 M€ (cumul des annuités des projets structurants votés par le passé)

### ○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 26,4 M€ (28,75 M€ au BP 2016)**

#### ✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 11,4 M€**

#### ✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

Même montant inscrit en dépense pour pouvoir éventuellement refinancer une dette renégociée.

### ○ **Autofinancement brut = 27,5 M€**

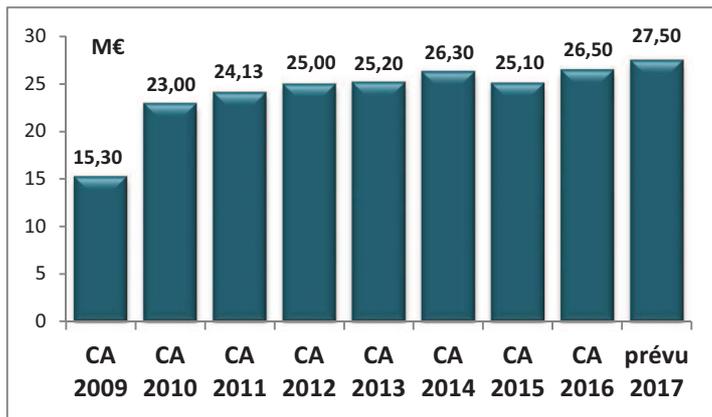
C'est la somme du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté depuis 8 ans puisqu'il était de 12,3 M€ au BP 2009 et de 19,04 M€ au BP 2010.

Une fois le capital de la dette remboursé, l'autofinancement net (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancée.

# 6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

## AUTOFINANCEMENT BRUT



## AUTOFINANCEMENT NET



(Source : Comptes Administratifs)

En 2017, l'autofinancement net est maintenu au même niveau pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, ce qui démontre la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement.

### ○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 21,8 M€

✓ **FCTVA = 4,9 M€**

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2017 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2016.

✓ **Taxe d'aménagement = 0, recette désormais perçue par PMM.**

✓ **Excédents de fonctionnement capitalisés = 17 M€**

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

### ○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 2,2 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 898 M€ comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

# 7 - CONCLUSION

---

Le Budget Primitif 2017 traduit et illustre une ambition pour Perpignan : une ville centre moderne au cœur d'un territoire attractif et dynamique, respectueux de son environnement et mettant en avant ses atouts.

Perpignan bouge, Perpignan investit. L'Université en centre-ville (campus Mailly), le musée d'art Hyacinthe Rigaud rénové et l'exposition Picasso en constituent les exemples les plus significatifs pour l'année 2017.

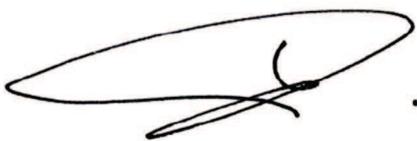
Le projet de territoire englobe chaque quartier avec des travaux de proximité qui améliorent le quotidien des perpignanais.

Perpignan continue à investir pour son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.

Dans un même temps, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui baissent, Perpignan améliore sensiblement ses indicateurs de gestion et bloque ses taux de fiscalité pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

Malgré le contexte économique national dégradé qui conduit à amputer des ressources significatives, nous entendons poursuivre cette feuille de route conformément à nos engagements.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.

**Romain GRAU**

Le Maire

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, curved initial stroke followed by several smaller, connected letters.

**Jean-Marc PUJOL**

# 8 - DELIBERATIONS

=====  
J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2017.

Le budget primitif 2017 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2017 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

## I - BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 859 425,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 655 954,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 650 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 850 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 532 470,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	313 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	7 050 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 449 751,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>189 400 000,00</b>

#### RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 503 419,46
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 614 623,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 181 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 731 401,54
73	IMPOTS ET TAXES	106 388 765,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 261 252,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 684 712,00
76	PRODUITS FINANCIERS	5 601,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 826,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>189 400 000,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	23 280 458,39
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 181 400,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 560 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 222 399,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 574,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 090 659,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 915 886,20
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 632 615,82
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 861 972,66
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	43 814 832,35
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000,00
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 348 795,36
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	23 231 406,72
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 200 000,00</b>

### RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 650 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	9 144 819,26
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 850 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 560 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 609 715,09
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 160 263,57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	45 607 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 916 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	119 000,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 348 795,36
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	23 231 406,72
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 200 000,00</b>

## II - BUDGET ANNEXE IMMEUBLES COMMERCIAUX

### SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	183 372,01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	163 357,99
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
66	CHARGES FINANCIERES	21 260,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>500 000,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	250 584,99
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 777,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	138 338,01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>500 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 777,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	63 333,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 190,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>463 300,00</b>

### RECETTES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	182 819,01
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	163 357,99
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	123,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>463 300,00</b>

## III - BUDGET ANNEXE PNRQAD

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 299 023,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 400,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	358 540,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 159 260,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 102 100,00</b>

### RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	143 079,70
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 314 736,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 644 182,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 102 100,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 489,37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	195 942,63
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 091 618,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 527 800,00</b>

### RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	358 540,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 159 260,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 527 800,00</b>

## IV - BUDGET ANNEXE PRI ST MATTHIEU

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	240 755,96
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 084,04
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 178 060,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 464 000,00</b>

### RECETTES

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	990,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	750 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	678 010,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 464 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	500 907,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	653 763,97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 689,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 193 600,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

<b>RECETTES</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 178 060,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 193 600,00</b>

## V - BUDGET ANNEXE ZAC DU FOULON

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 382 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	47 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	47 050,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 045 650,00</b>

<b>RECETTES</b>		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	2,46
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 429 800,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	47 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 568 650,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47,54
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 045 650,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	853 715,61
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 429 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 100 004,39
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 383 520,00</b>

<b>RECETTES</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	814 670,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 383 520,00</b>

L'établissement public de coopération culturelle « Haute Ecole d'Art de Perpignan » a été dissous au 31 décembre 2016. Le budget est donc supprimé à partir de l'exercice 2017 et les résultats de 2016 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.

# 8 - DELIBERATIONS

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2017.

<b>BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF</b>		
<b>BUDGETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>339 600 000,00</b>	<b>339 600 000,00</b>
<b>IMMEUBLES COMMERCIAUX</b>	<b>963 300,00</b>	<b>963 300,00</b>
<b>PNRQAD</b>	<b>19 629 900,00</b>	<b>19 629 900,00</b>
<b>PRI ST MATTHIEU</b>	<b>2 657 600,00</b>	<b>2 657 600,00</b>
<b>ZAC DU FOULON</b>	<b>11 429 170,00</b>	<b>11 429 170,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>374 279 970,00</b>	<b>374 279 970,00</b>

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2017,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

# 8 - DELIBERATIONS

=====

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) - EXERCICE 2017 - EMPRUNT GLOBALISE**

Vous venez de voter le budget primitif 2017 de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 46,4 M€ dont pour le budget principal 11,4 M€ d'emprunts nouveaux, 19,2 M€ de reports et 15 M€ pour d'éventuels réaménagements et 0,8 M€ d'emprunts pour les budgets annexes. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 46,4 M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 46,4 M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

# 8 - DELIBERATIONS

=====

## 1 C- BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2017 - FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2017 s'élève à 82 590 418 € et sera atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2017 de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation.....	18.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	27.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	41.85 %

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte